

# SO clients

grtgaz.com

L'actualité commerciale de GRTgaz



**Pierre Cotin,**  
directeur commercial de GRTgaz

**P.2**  
Arrêt du RTC, comment cela va-t-il se passer?

**P.4**  
Biométhane: GRTgaz s'y met aussi!

**edito** Dans le contexte de la crise russo-ukrainienne, je tiens à vous assurer de notre mobilisation pour être en mesure de répondre à toute évolution des conditions d'approvisionnement. À l'heure actuelle, nous ne constatons aucune difficulté d'approvisionnement ni d'acheminement de gaz sur le réseau français. Les entrées de gaz terrestres depuis le nord-est de la France, point de réception du gaz russe, se poursuivent mais à des niveaux en deçà des valeurs des années précédentes. Cette baisse est contrebalancée par des approvisionnements soutenus en GNL et depuis la Norvège. Nous travaillons en liaison avec les autres infrastructures gazières françaises et européennes, sous le pilotage des pouvoirs publics, à des solutions permettant, en cas d'éventuelles défaillances des approvisionnements russes, de permettre le bon remplissage des stockages dans les mois à venir et l'alimentation des consommateurs de gaz jusqu'à l'hiver prochain.

L'information actualisée est à suivre sur [grtgaz.com](http://grtgaz.com)  
Bonne lecture!

## Compensation stockage

# Le terme 2022 est connu

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, tous les sites raccordés au réseau de GRTgaz sont soumis à la compensation stockage. Afin d'en diminuer l'assiette, les sites consommateurs qui le peuvent et le souhaitent ont la possibilité de souscrire auprès de GRTgaz un contrat d'interruptibilité secondaire.

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, 42 sites avaient souscrit un contrat d'interruptibilité secondaire auprès de GRTgaz et ont ainsi proposé près de 26 GWh/j de capacité interruptible secondaire. En janvier 2022, GRTgaz a adressé les nouvelles valeurs de modulation à tous les clients concernés. Cette modulation sert à déterminer l'assiette soumise à compensation stockage.

### Êtes-vous concerné ?

Si vous n'avez pas été sollicité, c'est que votre site n'y sera pas soumis cette année. En revanche, si vous avez reçu votre valeur de modulation, vous avez jusqu'au 31 mars 2022 pour souscrire auprès de votre

interlocuteur commercial un contrat d'interruptibilité secondaire, selon la démarche expliquée sur notre site Internet.

La valeur du terme stockage applicable du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 a été déterminée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans sa délibération n° 2022-78. Elle s'établit à 261,08 €/MWh/j/an.

À compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, le nouveau tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel entrera en vigueur. Défini par la CRE dans sa délibération n° 2021-369, il baissera en moyenne de 0,33 % pour les termes tarifaires du réseau principal et de 0,68 % pour les termes tarifaires du réseau régional.



## Arrêt du réseau téléphonique commuté

# Quel impact pour les clients consommateurs ?

Pour anticiper les conséquences de l'arrêt progressif du réseau téléphonique commuté (RTC) sur ses clients consommateurs, GRTgaz a planifié le passage en IP de l'architecture de télérelève des informations. Concrètement, qu'est-ce que cela implique ?

Le réseau téléphonique commuté, connu aussi sous le sigle RTC, est la technologie utilisée historiquement pour fournir un service de téléphonie fixe. Il s'appuie sur un réseau physique en cuivre, support qui aboutit, le plus souvent, à une prise en forme de T dans les locaux des abonnés. La boucle locale cuivre rend possible la transmission de la téléphonie *via* le RTC, mais aussi les différentes technologies xDSL, qui permettent de bénéficier simultanément, *via* une box, d'un accès téléphonique sur IP, d'un accès Internet ou de la télévision sur IP.

Chez GRTgaz, le RTC est utilisé pour faire remonter les informations de comptage de la plupart des clients consommateurs vers les outils de supervision du réseau. Ces données, utilisées pour surveiller et piloter le réseau, sont mises à la disposition des consommateurs et des expéditeurs sur le portail TRANS@ctions.

### Pourquoi le RTC s'arrête-t-il ?

L'arrêt progressif du RTC a été décidé par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) afin de favoriser la diffusion de technologies plus modernes, aussi bien radio que filaires. Les utilisateurs, s'ils le souhaitent, pourront, par ailleurs, continuer à avoir un téléphone fixe sans pour autant être abonnés à Internet.

### La fin du RTC, c'est pour quand ?

Depuis 2018, l'opérateur Orange indique chaque année quelles seront les zones géographiques, baptisées « plaques », définies pour l'arrêt de la technologie RTC. À partir de cette annonce, les clients concernés disposent d'un délai de cinq ans pour migrer leur abonnement ou parc RTC vers une solution en tout-IP.

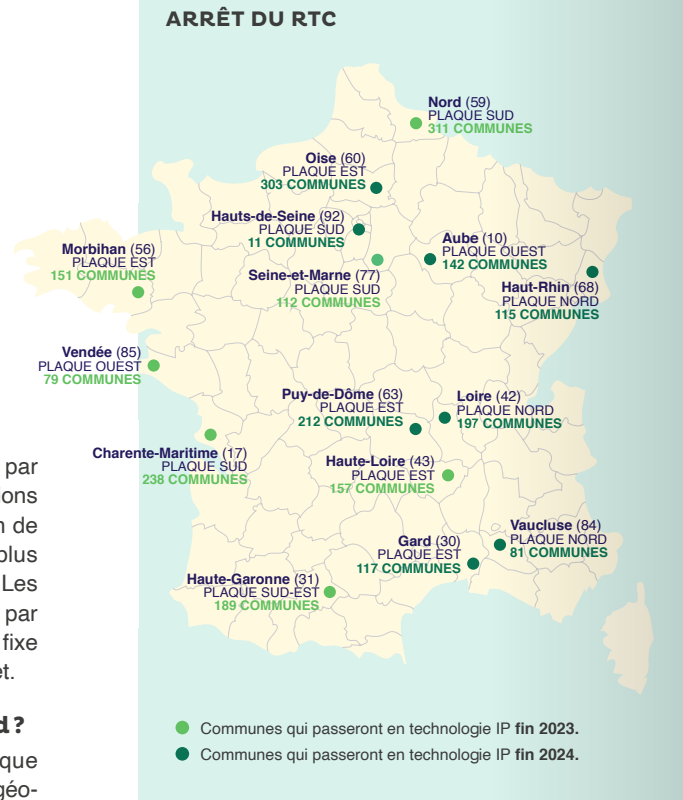
La liste des communes impactées à ce jour par la fermeture des plaques 2023 et 2024 est consultable *via* le lien ci-dessous :

[www.ffttelecoms.org](http://www.ffttelecoms.org)

### Quelles conséquences pour les clients de GRTgaz ?

GRTgaz travaille sur un projet nommé « Telester », qui vise à faire évoluer en IP l'architecture de télérelève des informations provenant du réseau de gaz. Après avoir développé de nouveaux applicatifs et moyens de communication, GRTgaz remplace à partir de 2022 les postes de comptage de ses clients selon le calendrier de démantèlement annoncé par Orange, et ce jusqu'en 2028. Seul impact : pendant le remplacement des appareils sur le poste de livraison, les quantités de gaz livrées seront estimées. La planification des travaux et la mise en œuvre des solutions de remplacement seront prises en charge par GRTgaz pour ses postes de télérelève.

Pour vous accompagner et préparer les interventions sur site de nos équipes, GRTgaz organisera tous les ans des sessions de webinaires à l'intention des clients concernés par une migration au cours de l'année.



### CONTRATS DE RACCORDEMENT, DE NOUVELLES CONDITIONS GÉNÉRALES

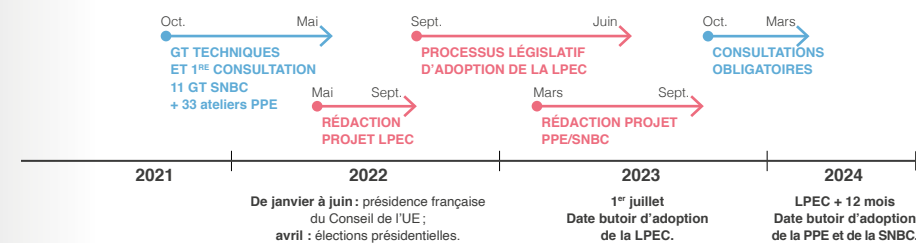
GRTgaz souhaite faire évoluer les Conditions Générales des contrats de raccordement et livraison en vigueur depuis 2018 afin d'y intégrer une nouvelle clause en application du Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679) ainsi que plusieurs clarifications et améliorations. Dans cette perspective, une consultation publique sera ouverte du 28 mars au 27 mai 2022. Toutes les informations ainsi que l'intégralité des questions seront disponibles sur notre site Internet. Vous recevrez un e-mail de [grtgaz-commercial@grtgaz.com](mailto:grtgaz-commercial@grtgaz.com) contenant le lien correspondant. Vous pourrez renvoyer vos réponses à cette même adresse. L'ensemble des résultats sera transmis à la Commission de régulation de l'énergie en vue de l'approbation de ces nouvelles Conditions Générales. Nous vous remercions par avance de vos contributions.

## SFEC<sup>(1)</sup>

# La stratégie énergétique française de demain

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), adoptée en 2015, prévoit une stratégie à long terme, d'ici à 2050, baptisée SNBC (Stratégie nationale bas carbone), et des objectifs à dix ans (programmation pluriannuelle de l'énergie - PPE). Ces grandes orientations, actualisées tous les cinq ans, couvrent tous les secteurs d'activité sous l'angle de l'utilisation de l'énergie et du mix énergétique. Objectif : une forte baisse des émissions de gaz à effet de serre.

### UN PROCESSUS LANCÉ EN OCTOBRE 2021 QUI DURERA JUSQU'EN 2024



Source : ministère de la Transition écologique.

Un an avant la révision de ces stratégies, prévue en 2024, sera présentée une loi de programmation énergie-climat (LPEC). La première phase de consultation visant à alimenter les travaux d'élaboration de cette stratégie a démarré en octobre 2021.

La SNBC et la PPE adoptées en 2020, qui portent déjà l'objectif de neutralité carbone en 2050 prôné par l'Europe, se fondent sur l'hypothèse d'une très forte baisse de la consommation de gaz, avec une arrivée prudente des gaz renouvelables (principalement du biométhane issu de méthanisation). Or, dans tous les scénarios énergétiques de transition vers la neutralité carbone publiés récemment, la place des gaz renouvelables est plus importante que celle qui avait été estimée à l'origine. La prochaine SNBC devra donc prendre en compte ces évolutions. (Voir le [replay](#) du webinaire « Mise en perspective des scénarios 2050 » du 3 février 2022 sur le site de GRTgaz.)

### Un riche potentiel à exploiter

Pour atteindre ses objectifs climatiques, la France a besoin d'un système énergétique équilibré, résilient, sûr, efficace, économe et abordable. Toutes les sources d'énergie décarbonées doivent être étudiées en fonction de leur potentiel, de leur accessibilité et de leur coût. L'Hexagone dispose d'un potentiel de gaz renouvelables et bas carbone considérable. Une analyse approfondie des ressources mobilisables, de manière raisonnée, par les différentes technologies disponibles (méthanisation, pyrogazéification,

méthanation) a été menée en 2021 (études Transition(s) 2050 – Ademe<sup>(2)</sup> et France Stratégie<sup>(3)</sup>) ; pour la gazéification hydrothermale, se référer à l'étude GRTgaz/Enea de 2019<sup>(4)</sup>. Ces études montrent que le potentiel mobilisable, en tenant compte des priorités d'usage, est de 430 TWh PCS.

### Des solutions incontournables

Selon les hypothèses raisonnées de mobilisation des ressources et de leurs différents modes de valorisation énergétique, on atteint 320 TWh PCS de « méthane vert » disponibles en 2050 ! Cette ressource contribuera à assurer l'équilibre du système énergétique français et à décarboner les différents secteurs économiques. Pour l'industrie, par exemple, les gaz verts, le biométhane en premier lieu, sont une solution de décarbonation particulièrement pertinente, voire quasi indispensable, pour des process tels que les fours, les procédés haute température ou la fabrication d'engrais. La capture, le stockage et l'utilisation du carbone (CCUS) complètent la palette des solutions de décarbonation avec du gaz.

### Les atouts de l'infrastructure existante

La nouvelle PPE doit promouvoir l'accélération du développement de ces productions de gaz verts en fixant une trajectoire ambitieuse et en prenant les mesures d'accompagnement nécessaires. De plus, la montée en puissance d'écosystèmes H2, suivie à l'horizon 2050 d'interconnexions en France et en Europe, viendra compléter l'offre de gaz renouvelable auprès des industriels. L'infrastructure gazière existante est un atout considérable de transition énergétique et de décarbonation. Puissante, indispensable à la sécurité d'approvisionnement énergétique, elle peut accueillir les gaz renouvelables, bas carbone, mais aussi l'hydrogène, à moindre coût. GRTgaz s'implique dans l'ensemble des groupes de concertation mis en place par le ministère de la Transition écologique pour construire, avec ses partenaires, la stratégie énergétique française de demain, et porter sa voix au travers d'un **cahier d'acteur**, disponible sur le [site de la concertation](#).

1. Stratégie française pour l'énergie et le climat.  
2. [transitions2050.ademe.fr](https://www.ademe.fr/transition2050)  
3. [www.strategie.gouv.fr](https://www.strategie.gouv.fr)  
4. [www.grtgaz.com](https://www.grtgaz.com)

## Les Rendez-vous Clients GRTgaz

Le 7 avril 2022, de 9h à 17h, au Pavillon Royal, 1 route de la Muette – 75116 Paris, GRTgaz vous convie à une journée d'échange consacrée au marché du gaz et au rôle des infrastructures pour un avenir neutre en carbone.

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel ou à écrire à l'adresse [grtgaz.events@grtgaz.com](mailto:grtgaz.events@grtgaz.com)

## Gaz renouvelables

# Achat de biométhane, GRTgaz donne l'exemple

GRTgaz a décidé d'acheter du biométhane pour sa propre activité industrielle. L'occasion d'expérimenter concrètement ce gaz renouvelable afin de mieux conseiller ses clients tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.



La direction commerciale de GRTgaz explique régulièrement à ses clients industriels que les gaz renouvelables représentent une solution d'avenir pour faire face aux immenses enjeux de la décarbonation. Le biométhane en est la première étape, d'autant plus qu'il commence à être vraiment facilement accessible. La preuve, même GRTgaz en achète désormais pour ses propres besoins d'industriel ! En effet, en plus des actions d'économie d'énergie et de réduction des émissions de méthane entreprises, 22 GWh de biométhane ont été achetés pour permettre de décarboner 100 % de sa flotte de véhicules GNV, ainsi que tout le gaz carburant de la station de compression de Vindecy (photo), en Saône-et-Loire, en 2022. L'idée est de « faire nous-mêmes ce que l'on incite nos clients industriels à faire », résume Philippe Mercy, responsable grands comptes GRTgaz.

### C'est vraiment si simple que ça ?

« Quand on dit qu'on achète du biométhane, cela revient en réalité à acheter des "garanties d'origine" (GO), précise Pascal Verlet, acheteur GRTgaz. Ces GO permettent d'attester l'origine non fossile du gaz acheté. Nous avons réalisé un appel d'offres et attribué le marché en décembre 2021. Il reste maintenant à valoriser

cette consommation d'énergie renouvelable et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. »

### Pour quoi faire ?

Expérimenter l'achat et l'utilisation du biométhane va permettre à GRTgaz de mieux appréhender le processus et les éventuelles difficultés et, ainsi, de mieux conseiller ses clients, de les rassurer pour les inciter à franchir le pas eux aussi. En parallèle, cette initiative contribuera à la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de GRTgaz et concourra ainsi à l'atteinte de ses objectifs RSE.

« Les émissions liées à nos propres consommations de gaz sont devenues le premier poste de notre bilan carbone, explique Christophe Delfeld, responsable RSE chez GRTgaz. À côté de la réduction indispensable des émissions de méthane, cela reste notre principal challenge. Cette initiative est une belle opportunité d'apprentissage, cohérente avec nos engagements et notre raison d'être. Elle va nourrir nos réflexions sur le futur de notre trajectoire carbone et notre dialogue avec les parties prenantes sur la décarbonation. » Enfin, cela facilitera l'intégration du biométhane dans les futures stratégies d'approvisionnement de gaz carburant.

## Consultation H2

## Des premiers résultats significatifs

Le 10 mars, GRTgaz et Teréga ont restitué auprès des acteurs du marché les résultats de la « consultation hydrogène », lancée le 1<sup>er</sup> juin 2021. Sur la base des 130 réponses au questionnaire, des 70 échanges bilatéraux et des trois ateliers territoriaux, les gestionnaires de réseau de transport ont dressé les grands principes qui permettront de progresser sereinement vers la mise en place d'une infrastructure de transport hydrogène paneuropéenne. Alors que 80 % des industriels ont déclaré vouloir intégrer l'hydrogène dans leur stratégie de décarbonation, 60 % d'entre eux ont par ailleurs manifesté un intérêt marqué pour les technologies de capture et de transport de CO<sub>2</sub>. Les participants à la consultation entendent dans un futur proche l'émergence d'écosystèmes territoriaux, majoritairement localisés autour de grands ensembles industriels, qui, par la suite, se connecteront entre eux pour constituer un premier réseau hydrogène au niveau européen.

L'analyse des données chiffrées dans les projections à 2030 met en lumière un écart important entre une offre totale d'hydrogène valorisée à 25 TWh/an et une demande plannifiée à 12 TWh.

Les participants à la consultation attendent des transporteurs de gaz qu'ils jouent un rôle de tiers de confiance, de facilitateurs et de planificateurs.

De nouveaux ateliers seront organisés d'ici à la fin de l'année et une nouvelle consultation sera lancée en 2023.



### Agenda

- **30 et 31 mars – Nantes**  
Bio360 Expo // [www.bio360expo.com](http://www.bio360expo.com)
- **7 avril – Paris (Pavillon Royal)**  
Les Rendez-vous Clients GRTgaz
- **8 et 9 juin – Bordeaux**  
Expobiogaz // [www.expo-biogaz.com/fr](http://www.expo-biogaz.com/fr)

soClients est une publication de GRTgaz – Direction Commerciale : 6, rue Raoul-Nordling - 92270 Bois-Colombes – Directrice de la publication & rédactrice en chef : Stéphanie Courteille – Ont participé à ce numéro : Geoffroy Chambre, Arnaud Chevillon, Pierre Cotin, Sylvie Jadoul, Philippe Mercy, Vincent Rousseau – Crédits photographiques : p.1 : GRTgaz/Luc Maréchaux ; p.4 : GRTgaz/Alexandre Peyrin – Conception & réalisation : **i c i B a r b è s**